



# LE BULLETIN MUNICIPAL

Mairie de GOURBIT

n° 4

AOUT 2002

☎ 05/61/05/16/14

## EDITORIAL

*Depuis quelque mois la commune de Gourbit est devenue un pôle d'intérêt pour les candidats à l'accession à la propriété de résidences principales et secondaires ou d'acquisition de terrains.*

*Ces demandes ont trouvé un écho favorable auprès des propriétaires terriens qui souhaitent céder leurs biens en vue de constructions nouvelles.*

*Le Conseil Municipal, saisi par les diverses parties prenantes a décidé de lancer une étude d'extension du réseau d'assainissement et d'adduction d'eau potable en direction des zones constructibles du POS.*

*Ces nouvelles constructions présenteront pour la commune un intérêt démographique mais aussi un intérêt économique. Les taxes foncières et d'habitation qu'elles généreront contribueront au renforcement du budget communal et ce dans l'intérêt général.*

LE MAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNE

Les délégués de la communauté de communes ont été reçus en Mairie le 18 juillet dernier dans le cadre des réunions décentralisées du conseil communautaire.

Présidé par Alain DURAN, Maire d'Arnave, cette réunion a été pour un certain nombre d'élus l'occasion de découvrir notre village.

Monsieur le Maire a accueilli les participants par quelques mots de bienvenue et a demandé à l'assistance d'observer une minute de silence en la mémoire d'André Laguerre, ancien Maire et ancien délégué à la communauté de commune.

Messieurs Charles ESTEBE et Michel DEDIEU Conseillers Municipaux, assistaient à la séance en tant qu'auditeurs.

Après l'examen de l'ordre du jour, et bien que la soirée fut avancée, Monsieur le Maire invita les participants à l'apéritif.

## HOMMAGE A ANDRE

Les cieux eux-mêmes en déversant des torrents de pluies, prenaient part à la peine de la foule qui accompagnait André vers sa dernière demeure.

Il s'est éteint après s'être battu avec un grand courage contre ce qu'il est convenu d'appeler une longue et cruelle maladie. Ce courage il en avait fait preuve tout au long de sa vie et notamment de sa carrière.

Après un court passage à E.D.F à la fin de ses études, il fut recruté par la D.D.E et affecté à la subdivision de Tarascon. Il fut placé sous l'autorité d'un grand humaniste,

Monsieur Philippe, ingénieur des ponts et chaussées, qui sut immédiatement déceler et développer toutes les qualités qu'il portait en lui (intelligence, clarté, limpidité du style et sûreté du coup de crayon) qui le conduisirent très tôt au rang de chevalier de l'ordre du mérite. Cette distinction hautement méritée, rarissime en cours d'activité, concrétisait la qualité de son travail, de ses relations avec les élus locaux et l'honneur qu'il faisait à son administration.

Il était devenu en fait responsable de la subdivision : lourde charge qui ne suffisait cependant pas à combler son ardeur au travail.

Son dévouement envers autrui l'amena alors à prendre en main pour un bail qui devait durer trente six ans, les destins de la commune de Gourbit qui l'a vu grandir, et où il avait toutes ses attaches.

C'est dans ces fonctions de Maire dans la commune, secondé par son épouse « régente et secrétaire de Mairie », qu'il allait donner toute sa mesure sans jamais percevoir la moindre indemnité.

Compétent dans tous les domaines, c'est sous son impulsion, que Gourbit a réussi son passage à l'ère moderne pour, sans augmentation de la pression fiscale, se placer parmi la toute première commune du canton. Il savait, que porter les dossiers de la route du village, de la voirie, de l'église et des gîtes jusqu'à leur réalisation ne serait pas partie facile, et pourtant il a réussi. Soulignons également bon nombre de réalisations dont le tout à l'égout, concrétisées par la municipalité actuelle, initié sous sa mandature. On peut porter également à son crédit, son action en faveur de la forêt en sa qualité de président des deux syndicats, montagne et forêt indivise.

Il convient aussi de signaler, l'élégante discrétion et sa fidélité de plus de cinquante ans à son engagement politique qui ne fut jamais, au sein du conseil ou toutes les sensibilités étaient représentées, une cause de discorde.

Terminons sur un seul regret, l'ingratitude dont fit preuve une partie d'irréductibles, qui nous en sommes surs, ne manqueront pas de se joindre à cet hommage trop modeste et surtout trop tardif.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, unanime, présente à Juliette, ses deux enfants et toute sa famille, ses plus sincères condoléances et les assure de toute leur sympathie.

CHARLES ESTEBE

### LA FETE AU VILLAGE

Malgré le mauvais temps, le comité des fêtes a beaucoup œuvré pour assurer la réussite de la fête.

Nous félicitons et remercions le président et l'équipe du comité des fêtes, pour leur action et l'effort particulier fait pour faire respecter les règles de bienséance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

### STATIONNEMENT SUR LA PLACE

Il est rappelé à la population, en application de l'arrêté Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2001, que le stationnement des véhicules est interdit toute l'année sur la place du village. Le non respect du présent arrêté expose les contrevenants à une amende et en cas de récidive à l'enlèvement du véhicule pour mise en fourrière.

Afin de lui éviter de mettre en application ces mesures contraignantes à l'égard des contrevenants, Monsieur le Maire fait appel au civisme de tout un chacun.

A l'heure où nous mettons sous presse, l'arrachement et l'enlèvement de l'un des panneaux et son support d'interdiction de stationner, ont emmené Monsieur le Maire à déposer plainte pour dégradation de biens publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL

### LES TRAVAUX A VENIR 2002- 2003

- La réfection de la toiture de l'ancienne école
- La réfection de trois logements sociaux
- L'aménagement du Moulin,
- La première tranche du nouveau cimetière

### LES TROUBLIONS DE L'OMBRE

Depuis quelques temps, plusieurs actes d'incivilité ont été constatés au sein de notre commune ! Tags sur les poubelles, destruction des tableaux de marques au terrain de boules, etc...

La Municipalité a fait des efforts pour que notre village s'embellisse et beaucoup de gens nous ont fait part de leur contentement des changements significatifs observés.

C'est pourquoi, nous mettons en garde les tagueurs, casseurs en tout genre, que toute destruction ou détérioration entraîne des frais que nous serons obligés de faire supporter à l'ensemble de la communauté.

Aussi, nous demandons à ces «troublions de l'ombre» de cesser leurs agissements faute de quoi nous serions obligés d'appliquer la loi vis-à-vis des coupables ou de leur famille si ceux-ci sont mineurs.

J'ose espérer et reste convaincu, que ces débordements sont le fait d'une minorité qui ne tardera pas à comprendre qu'il est préférable de changer d'attitude dans l'intérêt de tous.

Michel DEDIEU

### RAMASSAGE

**Collecte des ordures ménagères :**  
Les mercredis entre 12 et 19 heures

**Collecte renforcée de l'été :**  
Les lundis entre 5 et 12 heures

**Collecte des emballages (tri sélectif):**  
Les lundis entre 5 et 12 heures

Il est demandé à la population de tenir compte de ces jours et horaires de ramassage, notamment pour le tri sélectif .

LE CONSEIL MUNICIPAL

### GOURBIT, BALLADES ET RANDONNEES PEDESTRES

Le nouveau guide des balades en Pays de Tarascon édité par la communauté de Communes, comporte désormais une information détaillée sur l'itinéraire d'accès à l'étang d'ARTAX par le chemin réouvert du Gailhard, à partir du parking du CARDET. Cet itinéraire entièrement fléché et balisé en jaune, permet au promeneurs et randonneurs, d'arriver à bon port sans encombre.  
Bon courage et bon chemin, aux amateurs.